

### DISCUSSION DELIB 3

**Le Maire :** «Merci Madame AIME. Questions ou commentaires ? Monsieur JAMMET. »

**Monsieur JAMMET :** « Oui, Monsieur le Maire, vous devez vous en douter, je trouve que ça s'appelle des dégâts collatéraux d'une mauvaise décision pour rappel parce que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. avait refusé de vous suivre concernant l'augmentation interne de 30 % des loyers des résidents de la résidence de personnes âgées Clérisse. Vous l'avez privé de la majeure partie de ses compétences en les transférant à la Ville. On en a quelques premières conséquences, même si elles ne vont pas être majeures dans ce dossier. Mais cette décision-sanction prise dans la précipitation aboutit aujourd'hui tout simplement à ce que le C.C.A.S. soit en rupture de paiement et c'est ça que l'on est en train de voter ce soir. Je laisse donc à chacun la responsabilité de sa position mais, pour ma part, je n'approuverai pas votre numéro d'équilibriste au détriment des besoins des Mantaises et des Mantais. »

**Le Maire :** « D'autres commentaires ? Bien, comme vous le voyez, il s'agit du retard de paiement de certaines subventions, c'est bien ce qui écrit noir sur blanc et donc, en l'occurrence, on est dans des délais administratifs de paiement et comme il faut que le C.C.A.S. honore ses dettes et bien nous faisons cette avance de trésorerie. N'y voyez pas d'autres choses, je pense encore qu'il s'agit là encore d'une mauvaise lecture. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »